

Foire aux Questions Inscriptions (FAQ)

Un problème, un doute ? Consultez notre foire aux questions !

Choisissez un thème

CVEC – Contribution Vie Étudiante et de Campus	2
Numéro INE/BEA	4
Préinscription en ligne.....	5
Bourse sur critères sociaux.....	8
Paie ment des frais d'inscription	9
Pièces justificatives.....	11
Sécurité sociale.....	13
Carte étudiant « Pass Campus – Izly », certificat de scolarité et sticker	14
Compte informatique	15
Sport & Association sportive INSA Strasbourg	16
Carte culture.....	17
Annulation inscription (remboursement des droits d'inscription)	18
Quel service gère mon dossier d'inscription, qui contacter ?.....	19

L'INSA Strasbourg sera fermé du 20 juillet au 11 août 2024 inclus.

- ***Fermeture du Service scolarité du 20 juillet au 18 août 2024 inclus. Permanence, par courriel uniquement, jusqu'au 1er août 2024.***
- ***Fermeture du Centre de formation continue (CFC) du 20 juillet au 18 août 2024 inclus.***
- ***Fermeture du Service des relations internationales (SRI) du 13 juillet au 11 août 2024 inclus.***

Dans un souci d'alléger le texte et sans aucune discrimination de genre, l'emploi du genre masculin est utilisé à titre épique.

CVEC – Contribution Vie Étudiante et de Campus

Qu'est-ce que la CVEC ?

Il s'agit de la Contribution Vie Étudiante et de Campus « destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de préventions et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Site internet : cvec.etudiant.gouv.fr

Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

Suis-je obligé de m'acquitter de la CVEC ?

Tous les étudiants et apprentis inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en formation initiale doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) **avant la préinscription à l'INSA Strasbourg**.

L'acquittement se fait par paiement ou par exonération (pour les boursiers) sur le site : cvec.etudiant.gouv.fr

Le numéro de certificat CVEC vous sera demandé lors de la préinscription à l'INSA Strasbourg ainsi que l'attestation d'acquittement (par paiement ou exonération).

Site internet : cvec.etudiant.gouv.fr

Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

Quelle est ma situation vis-à-vis de la CVEC ?

Vous êtes concernés si vous êtes :

- un nouvel entrant dans l'enseignement supérieur ou un étudiant ou un apprenti qui se réinscrit ;
- un apprenti inscrit en formation initiale par la voie de l'apprentissage ;
- un étudiant inscrit en Double Diplôme (DD) « **sortant** » (exemple : DD INSA Strasbourg -> Université étrangère) ;
- un jeune diplômé inscrit au Mastère spécialisé "Eco-conseiller" (sous statut étudiant).

Bien qu'assujettis à la CVEC, vous êtes exonérés du paiement si vous êtes :

- un étudiant boursier (bourses sur critères sociaux, allocations annuelles).
Les étudiants dont la demande de bourse n'a pas encore été traitée doivent obligatoirement payer la CVEC (si le statut de boursier est confirmé, le remboursement sera automatique) ;
- un étudiant réfugié ;
- un étudiant bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- un étudiant enregistré en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit à se maintenir sur le territoire.

Attention : même si vous êtes exonérés, vous devez avoir obtenu une attestation d'exonération pour pouvoir procéder à votre préinscription à l'INSA Strasbourg et devrez justifier de votre situation (notification de bourse, demandeur d'asile, etc.)

Vous n'êtes pas concernés par la CVEC si vous êtes :

- un stagiaire de la formation continue (alternant, Fontanet, contrat de professionnalisation, Mastère spécialisé Eco-conseiller) ;
- un étudiant international inscrit en Double Diplôme (DD) « **entrant** » (exemple : DD Université étrangère -> INSA Strasbourg) ;
- INCOM.

Site internet : cvec.etudiant.gouv.fr

Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

En cas de questions, consultez la rubrique « Contacts » disponible sur notre site : www.insa-strasbourg.fr, onglet CANDIDATS / Inscriptions (en bas de page).

Quel est le montant annuel de la CVEC ?

Le montant annuel de la CVEC pour l'année universitaire 2024/2025 est de 103€ (paiement en une seule fois).

Le paiement se fait principalement en ligne par carte bancaire.

Site internet : cvec.etudiant.gouv.fr

Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

A partir de quelle date, puis-je m'acquitter de la CVEC ?

Le service pour l'acquittement de la CVEC est ouvert **depuis mai 2024**.

Site internet : cvec.etudiant.gouv.fr

Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

Où retrouver mon attestation CVEC ?

Vous pouvez retrouver votre attestation CVEC directement sur cvec.etudiant.gouv.fr, en vous connectant avec votre compte MesServices.Etudiant.gouv.fr.

Numéro INE/BEA

Qu'est-ce que le numéro INE/BEA ?

Depuis 1995, le numéro INE (Identification National des Etudiants) remplace le numéro BEA (Base Elève Académique). Il est constitué de 10 caractères alphanumériques et d'une clé.

Où trouver mon numéro INE/BEA ?

Il vous est attribué dès lors que vous vous inscrivez au baccalauréat. Vous le trouvez sur votre convocation aux épreuves du baccalauréat, sur votre relevé de notes du baccalauréat et, si vous avez déjà été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, sur votre carte d'étudiant et/ou sur vos certificats de scolarité et relevés de notes.

Dans quels cas n'ai-je pas de numéro INE/BEA ?

Vous n'avez pas de numéro INE/BEA si :

- vous avez eu votre baccalauréat avant 1995 et vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français ;
- vous avez eu un baccalauréat français dans un lycée situé à l'étranger et vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français ;
- vous êtes étudiant étranger, vous n'avez pas de baccalauréat français et vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français.

Dans ce cas, il vous sera attribué un n°INE après validation de votre inscription administrative.

Préinscription en ligne

Quel est le lien à utiliser pour effectuer ma préinscription en ligne ?

Après acquittement de la CVEC (voir rubrique « **CVEC – Contribution Vie Étudiante et de Campus** » de cette FAQ), vous pourrez réaliser votre préinscription en ligne, en vous connectant à l'adresse suivante :

Lien « [Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg](#) »

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2023/2024](#) »

Navigateur préconisé : Mozilla Firefox (configuré en navigateur français pour les étudiants étrangers).

***Point d'attention :** les liens spécifiques indiqués ci-dessus ne peuvent être intervertis. Chaque étudiant selon son profil (nouvel-entrant ou déjà inscrit), doit toujours utiliser le même lien.*

Je n'arrive pas à me connecter sur l'application web de préinscription en ligne ?

- **Étudiant nouvel entrant à l'INSA Strasbourg**

Utilisez votre numéro de candidat INSA (qui vous a été attribué sur l'application web de candidature ou communiqué nominativement par mail selon le cas) et votre date de naissance, ou bien votre numéro INE/BEA (voir rubrique « **Numéro INE/BEA** » de cette FAQ). Si vous êtes étranger vous n'avez pas de numéro INE/BEA, utilisez le numéro de candidat INSA qui vous a été communiqué par mail et votre date de naissance.

Ne pas utiliser votre numéro ParcoursSup.

Pour être autorisé à vous connecter, vous devez préalablement avoir été admis à l'INSA Strasbourg. **Si vous êtes inscrit sur liste d'attente vous ne pourrez pas vous connecter.** En effet, l'accès ne vous sera donné qu'en cas d'admission.

Pour les étudiants nouveaux-entrants en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année d'Ingénieur

Au vu des différentes vagues d'admission, notez qu'un délai de quelques jours (voir plus long, durant la fermeture de l'école du 20/07 au 18/08/2024 inclus) est nécessaire entre le moment où vous recevez le message d'admission et votre accès à l'application de pré-inscription. Pour les candidats admis tardivement, le délai de pré-inscription en ligne fixé au 18 août 2024 (minuit) sera décalé automatiquement.

- **Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2023/2024**

Utilisez votre identifiant informatique INSA (au format pnom01, en minuscule) et votre mot de passe pour vous connecter.

Si malgré ces informations vous n'arrivez pas à vous connecter, veuillez envoyer un mail au support TECHNIQUE :

Pour les nouveaux-entrant : préinscriptions@insa-strasbourg.fr

Pour les ré-inscrits : dsin.support@insa-strasbourg.fr

Où puis-je trouver de l'aide pour renseigner les différents items lors de la saisie en ligne de ma préinscription ?

Si vous souhaitez une assistance pour la saisie de votre préinscription en ligne, nous vous invitons à consulter le « **Guide étudiant – préinscription en ligne** » adapté à votre situation. Ce dernier est téléchargeable sur notre site www.insa-strasbourg.fr

- Onglet **Candidats > Inscriptions**

- Rubrique **Modalités d'inscriptions** (utilisez les menus déroulants)

Exemple : pour une inscription en 1^{ère} année ingénieur (STH1) d'un nouvel étudiant : **Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg > 1^{ère} année ingénieur (STH1) > Guide étudiant – préinscription en ligne.**

Comment effectuer ma préinscription en ligne si je suis convoqué à la session de rattrapage ?

Les étudiants convoqués à la session de rattrapage peuvent procéder provisoirement à leur réinscription en « année supérieure » (au plus tard le 18 août 2024). Le service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue) en charge de la vérification des dossiers d'inscription effectuera la mise à jour si nécessaire, sur la base des résultats de jurys de rattrapage et avant validation de la pré-inscription.

Comment effectuer ma préinscription en ligne au double cursus Architecte-Ingénieur ?

Si vous souhaitez une assistance pour la saisie de votre préinscription en ligne dans le double cursus Architecte et Ingénieur, nous vous invitons à consulter le « **Guide étudiant – préinscription en ligne** » adapté à votre situation. Ce dernier est téléchargeable sur notre site www.insa-strasbourg.fr

- Onglet **Candidats > Inscriptions**

- Rubrique **Modalités d'inscriptions** (utilisez les menus déroulants)

- Exemple : pour une inscription en 1^{ère} année double cursus Architecte-Ingénieur (AI1) d'un nouvel étudiant : **Etudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg > 1^{ère} année double cursus architecte-ingénieur (AI1) > Guide étudiant – préinscription en ligne.**

- Exemple : pour une inscription en double cursus Architecte et Ingénieur (AI2, AI3, AI4, AI5 et AI6) d'un étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2023/2024 : **Etudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg 2023/2024 > Admis en année supérieur > Guide étudiant – préinscription en ligne architecte ingénieur** (adapté à votre situation).

Comment procéder à ma préinscription en ligne en cas de double inscription au diplôme d'Ingénieur (5^{ème} année) et au diplôme de Master (M2) ?

Si vous êtes autorisé à vous inscrire en 5^{ème} année d'Ingénieur et en 2^{ème} année de Master (IRIV, ...), vous devez saisir vos 2 diplômes dans l'onglet « Formations Envisagées ».

- 1) Cliquez sur le bouton « **Ajouter** » et renseignez les différents items relatifs au **diplôme d'Ingénieur**. Il s'agira de votre « **inscription principale** » (rubrique « **Type inscription** »). Une fois toutes les rubriques renseignées, cliquez sur le bouton « **Enregistrer** ».
- 2) Cliquez sur le bouton « **Ajouter** » et renseignez les différents items relatifs au **diplôme de Master**. Il s'agira de votre « **inscription complémentaire** » (rubrique « **Type inscription** »). Une fois toutes les rubriques renseignées, cliquez sur le bouton « **Enregistrer** ».

Les masters DSMI, IRIV et PAIP étant co-accrédités avec l'Unistra et les conventions entre nos 2 établissements en cours de finalisation, il est possible que nous procédions à des mises à jour de votre dossier au moment de leur vérification.

Comment procéder au dépôt des pièces justificatives ?

Voir rubrique « **Pièces justificatives** » de la FAQ.

Est-il possible de retrouver le récapitulatif des informations saisies lors de ma préinscription en ligne ?

Vous pouvez vous reconnecter avec vos identifiants à l'adresse suivante :

Lien « [Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg](#) »

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2023/2024](#) »

Navigateur préconisé : Mozilla Firefox (configuré en navigateur français pour les étudiants étrangers).

pour retrouver votre dossier à l'aide du bouton « Rapport d'inscription » qui figure en haut à gauche dans l'application web.

Est-il possible de corriger le récapitulatif des informations saisies lors de ma préinscription en ligne ?

Une fois votre dossier validé et imprimé, vous ne pourrez plus le modifier en ligne.

Comment faire en cas d'erreur ou d'omission ou de changement en cours d'année ?

Si vous constatez une erreur (y compris changement d'adresse postale ou numéro de téléphone) dans votre dossier après l'avoir validé, vous pourrez la signaler en envoyant un mail au service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue) qui procèdera à la mise à jour de votre dossier.

Est-il possible de finaliser ma préinscription en ligne un autre jour ?

Si vous ne souhaitez pas valider immédiatement ce dossier, car vous n'êtes pas sûr de tous les éléments renseignés, ou vous avez besoin d'une confirmation, il vous suffit de quitter l'application web. Vous pourrez vous reconnecter avec votre identifiant INSA un ou deux jours plus tard pour finaliser votre préinscription.

Mais ATTENTION, tant que vous n'avez pas **validé** et **ouvert la fenêtre d'impression** de votre dossier, il ne sera pas transmis, et ne pourra donc pas être vérifié et pris en compte par le service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue). Votre pré-inscription en ligne n'est donc pas finalisée et ne peut être prise en compte.

Quand ma préinscription en ligne est-elle terminée et prise en compte ?

Votre préinscription en ligne ne sera prise en compte que lorsque vous aurez **validé et ouvert la fenêtre d'impression** de votre dossier (après avoir complété le dernier onglet du dossier).

Ce n'est qu'après cette étape que le service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue) pourra accéder à votre dossier pour vérification et validation.

Je suis admissible en formation par alternance ou en contrat de professionnalisation et je n'ai pas encore mon contrat, puis-je me préinscrire ?

Les alternants se pré-inscriront en ligne **uniquement** lorsqu'ils seront engagés avec une entreprise.

Les étudiants admis en contrat de professionnalisation peuvent se pré-inscrire même s'ils n'ont pas encore signé de contrat de professionnalisation.

En cas de questions, consultez la rubrique « Contacts » disponible sur notre site : www.insa-strasbourg.fr, onglet CANDIDATS / Inscriptions (en bas de page).

Bourse sur critères sociaux

Je n'ai pas reçu ma notification conditionnelle de bourse, comment la récupérer ?

Si vous n'avez pas reçu le courrier électronique du CROUS avec la notification conditionnelle de bourse, vous pouvez accéder au suivi de votre dossier sur le site www.crous-strasbourg.fr et vous faire ré-envoyer par mail cette notification.

Pour toutes questions relatives à la bourse, vous pouvez contacter la **plateforme du CROUS de Strasbourg via le formulaire en ligne (bouton « Nous contacter »)**.

Je souhaite me préinscrire en ligne avec le statut d'étudiant "boursier", mais l'application web me calcule le tarif plein. Que faire ?

Vous devez au préalable vous munir de votre notification conditionnelle d'attribution de bourse (recto/verso) car vous aurez différents items à renseigner lors de la saisie en ligne.

Sur l'application web, onglet « **Situation sociale** », rubrique « **Bourse** », vous devez cliquer sur le bouton « **Ajouter** » pour renseigner les différents éléments grâce aux menus déroulants (Organisme, Formation, N° allocataire et Echelon) puis cliquer sur le bouton « **Enregistrer** ».

Votre inscription sera donc soumise à un nouveau calcul des droits d'inscription.

Comment me faire rembourser les droits d'inscription si je les ai avancés et que je suis finalement boursier ?

Pour obtenir le remboursement de vos frais d'inscription, vous devez faire la demande par mail auprès du Service scolarité (scolarite@insa-strasbourg.fr) en joignant votre notification de bourse (recto/verso) ainsi qu'un RIB à vos nom et prénom.

Je suis alternant, puis-je bénéficier d'une bourse sur critères sociaux ?

Les étudiants en alternance ne peuvent prétendre à une bourse sur critères sociaux (du CROUS).

Païement des frais d'inscription

Ai-je des droits d'inscription à régler lors de ma préinscription en ligne ?

À l'issue de votre préinscription en ligne, le logiciel calcule des frais d'inscription et vous affiche un montant à payer sur la dernière page.

Le paiement en ligne des frais d'inscription par carte bancaire (en 1 fois ou en 3 fois) est recommandé !

À l'issue du dépôt de vos pièces justificatives au moment de votre préinscription en ligne (onglet « Pièces-jointes »), le Service scolarité (scolarite@insa-strasbourg.fr) procèdera à la vérification de votre dossier et vous donnera l'accès pour le paiement en ligne par carte bancaire (**vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé**). Vous recevrez un mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible et vous indiquant la démarche à suivre (notez que l'envoi de ce mail peut nécessiter un certain délai au vu du nombre important de dossiers à contrôler).

A réception de ce mail, vous disposez d'un délai de 5 jours pour effectuer votre paiement en ligne.

Suite à des problèmes rencontrés lors de la précédente campagne d'inscription, nous vous demandons de ne pas effectuer de paiement en ligne entre 3h et 5h du matin, heure française.

Pour information : aucun dossier ne sera vérifié pour le paiement en ligne pendant la période de fermeture de l'établissement (du 20 juillet au 18 août 2024 inclus). Vous devez néanmoins procéder à votre pré-inscription en ligne durant cette période.

Il est fortement recommandé de payer en ligne par carte bancaire, en 1 fois ou en 3 fois via le site de télépaiement sécurisé PAYBOX. Si le paiement est accepté, vous recevrez un mail de confirmation sur votre adresse mail INSA (pour les réinscrits) ou sur votre adresse mail personnelle (pour les nouveaux-entrants).

Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux du CROUS sont exonérés des droits d'inscription sous réserve de déposer la notification conditionnelle d'attribution de bourse (recto/verso) dans l'onglet « Pièces-jointes », lors de la pré-inscription en ligne **ET** de renseigner les différents éléments (Organisme, Formation, N° allocataire et Echelon) dans l'onglet « **Situation sociale** », rubrique « **Bourse** », bouton « **Ajouter** », puis cliquer sur le bouton « **Enregistrer** ».

En cas de dossier de bourse « en instance », le paiement des frais d'inscription sera exigé. En cas d'attribution tardive, cette somme sera remboursée ultérieurement sur présentation de la notification de bourse.

Que dois-je faire si je ne parviens pas à valider mon paiement en ligne ?

Si le premier paiement a échoué, et n'a pas été confirmé, au bout de 30 minutes l'étudiant peut tenter de refaire un paiement. Dans ce cas, le message suivant peut éventuellement s'afficher « **Un paiement existe déjà. La confirmation de celui-ci peut prendre plusieurs dizaines de minutes. N'écrasez votre demande de paiement que si vous êtes certains que votre précédent essai n'a pas abouti** ».

Après 3 essais infructueux dans la même journée, le paiement en ligne est bloqué. Reconnectez-vous le lendemain pour procéder au règlement, après avoir vérifié la provision de votre compte ainsi que la validité de votre carte bancaire et le montant de votre plafond autorisé.

Quels sont les modes de paiement autorisés ?

Vous avez la possibilité de régler vos frais d'inscription selon les modalités suivantes :

soit par un **paiement en 3 fois** :

- en ligne par carte bancaire via le site de télépaiement sécurisé PAYBOX (**procédure recommandée**) ;

soit par un **versement unique** :

- en ligne par carte bancaire via le site de télépaiement sécurisé PAYBOX (**procédure recommandée**) ;
- par virement sur le compte bancaire de l'agent comptable de l'INSA Strasbourg (demandez le RIB par mail à : scolarite@insa-strasbourg.fr).
Pensez à indiquer le nom, le prénom et la classe de l'étudiant dans l'intitulé du virement ;
- par chèque bancaire à transmettre au Service scolarité (scolarite@insa-strasbourg.fr). Chèque à libeller au nom de l'« agent comptable de l'INSA Strasbourg », inscrire le nom, prénom et classe de l'étudiant au dos du chèque.

Est-ce que le chèque que j'envoie peut-être encaissé en différé ?

Non, le chèque (versement unique) est encaissé au moment de la validation de l'inscription, selon la réglementation de la comptabilité publique.

Je suis étudiant en alternance, ai-je des droits d'inscription à payer ?

Les étudiants en alternance ne payent pas de droits d'inscription.

Je suis stagiaire de la formation continue, ai-je des droits d'inscription à payer ?

Pour les stagiaires de formation continue qui suivent la voie Fontanet ou en contrat de professionnalisation ou en Mastère spécialisé « Eco-conseiller », les modalités de paiement des droits d'inscription et frais de formation sont fixés par le contrat individuel de formation professionnelle. Ils ne permettent pas le paiement des droits d'inscription lors de la préinscription en ligne.

Tout étudiant a l'obligation de s'acquitter des droits d'inscription (et au préalable de la CVEC) pour être régulièrement inscrit à l'INSA Strasbourg.

En cas d'échelonnement des paiements (paiement 3 fois Paybox), le Décret n° 2019-345 du 19 avril 2019, précise que « L'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention ».

Pièces justificatives

Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour mon inscription ?

Envoi dématérialisé des pièces justificatives

Pour valider votre inscription, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer au moment de votre préinscription en ligne (onglet « Pièces-jointes »).

Pièces justificatives à déposer en ligne (chaque pièce jointe ne doit pas excéder 2MB et doit être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png) :

- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- l'attestation d'acquittement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Les étudiants d'échange, les étudiants en double diplôme (DD) « entrant » (exemple : DD Université étrangère -> INSA Strasbourg) et les stagiaires de la formation continue ne sont pas concernés par la CVEC.

- l'attestation d'assurance (française) Responsabilité Civile 2024/2025 (portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » et indiquant vos Nom ET Prénom) ;
- Si vous êtes boursier : notification d'attribution conditionnelle de bourse 2024/2025 sur critères sociaux du CROUS recto/verso ou décision d'attribution d'un tout autre type de bourse (bourse du gouvernement français ...).

Les étudiants d'échange, les étudiants en double diplôme (DD) « entrant » (exemple : DD Université étrangère -> INSA Strasbourg) ne sont pas concernés par les bourses CROUS.

- Si vous bénéficiez d'une exonération partielle ou totale des droits d'inscription : copie de la décision de la Commission d'exonération.
- Si vous vous inscrivez en 1^{ère} année double cursus Architecte-Ingénieur (AI1), suite à la réussite au concours d'entrée en formation Architecte (hors STH1) : copie d'une attestation bac+1 précisant l'obtention de 60 crédits ECTS.
- Si vous êtes étudiant mineur (au moment de la pré-inscription en ligne) : vous devez faire compléter l'attestation parentale disponible sur notre site : www.insa-strasbourg.fr , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique « Informations complémentaires » (menu déroulant) et télécharger également la pièce d'identité de votre parent ou représentant légal.
- Si vous avez la nationalité d'un pays hors UE,EEE, Andorre, Suisse et Québec et que vous étiez déjà inscrit dans l'enseignement supérieur français en 2018/2019 : copie d'un certificat de scolarité 2018/2019.
- Si vous vous inscrivez en master 2 (M2) ET que vous êtes de nationalité d'un pays hors UE, EEE, Andorre, Suisse et Québec : copie du certificat de scolarité 2023/2024 de votre inscription en master 1 (M1), à l'Université de Strasbourg (Unistra), pour bénéficier d'une exonération partielle des droits d'inscription.
- l'attestation de réussite au diplômes d'architecture (étudiant s'inscrivant en HMONP).
- Si vous êtes étudiant du Mastère spécialisé Eco-conseiller : copie d'un justificatif de domicile.
- Si vous êtes étudiant du Mastère spécialisé Eco-conseiller : attestation Pôle Emploi.
- Si vous êtes étudiant d'échange :
 - copie du visa (pour les non européens).
 - copie CEAM - Carte Européenne d'Assurance Maladie (pour les européens).
 - formulaire SE 401 – Q – 106 (pour les québécois).
- Si vous avez la nationalité d'un pays hors UE, EEE, Andorre, Suisse et Québec et que vous êtes fiscalement domicilié en France ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France, depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier 2024 : copie de votre avis d'imposition sur les revenus 2021, 2022 et 2023.

Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail après vérification par le service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue).

S'il manque des pièces à mon dossier d'inscription, suis-je tout de même inscrit ?

Tant qu'une gestionnaire n'a pas vérifié la totalité de vos pièces justificatives, aucun document administratif ne vous sera délivré (certificats de scolarité, quittance, carte étudiant « Pass Campus - Izly », sticker, etc...).

Comment être certain que mes pièces justificatives ont bien été téléchargées au moment de ma préinscription en ligne ?

Lorsque vous téléchargez vos pièces justificatives en ligne, le nom du document téléchargé apparaît à la place de l'icône  ainsi que la date de dernière modification.

Vous verrez également apparaître de manière éphémère, en haut à droite dans un encadré vert, le message suivant : « Succès – Le document a bien été ajouté dans l'espace étudiant ».

Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail après vérification par le service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue).

Sécurité sociale

Depuis la rentrée 2018, la cotisation de sécurité sociale pour les étudiants est supprimée.

Comment suis-je couvert par la sécurité sociale ?

- Les étudiants âgés de 18 ou 19 ans et précédemment couverts par le régime sécurité sociale d'un de leurs parents continuent à bénéficier du régime parental.
NB : les étudiants dont les parents bénéficient du régime d'assurance maladie local d'Alsace Moselle restent sous ce régime jusqu'à la veille de leurs 20 ans.
- A partir de 20 ans l'étudiant bénéficie du régime général (sauf s'il devient salarié).

Sites internet d'[Ameli.fr](https://ameli.fr) relatifs à la [protection sociale étudiante](#) et à la [protection sociale des étudiants internationaux](#).

Quelles démarches dois-je effectuer ?

Nouvel étudiant (nouveau bachelier, reprise d'études, apprenti)

- pas de changement de caisse d'assurance maladie,
- aucune démarche à réaliser.

Nouvel étudiant étranger (jamais affilié à un organisme de Sécurité sociale en France)

- se pré-affilier sur le portail : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Réinscription

- Etudiant français ou étranger couvert par une caisse de Sécurité sociale (CPAM, MSA, etc...) en 2023/2024
 - aucune démarche à réaliser.

Sites internet d'[Ameli.fr](https://ameli.fr) relatifs à la [protection sociale étudiante](#) et à la [protection sociale des étudiants internationaux](#).

Je suis étudiant en alternance ou stagiaire de la formation continue, comment suis-je couvert par la sécurité sociale ?

Les étudiants en alternance ou les stagiaires de la formation continue sont couverts par leur employeur, Pôle Emploi ou la Région.

Si vous êtes nouvel étudiant étranger s'inscrivant en Mastère spécialisé "Eco-conseiller" (jamais affilié à un organisme de Sécurité sociale en France), vous devez vous pré-affilier sur le portail : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Qu'est-ce qu'une mutuelle complémentaire ?

Une garantie complémentaire dite « mutuelle » permet en cas de maladie de couvrir les frais médicaux restant à votre charge après le remboursement de la part « sécurité sociale ». La décision d'adhésion à une mutuelle complémentaire vous appartient.

Démarche non obligatoire et indépendante de l'inscription.

Carte étudiant « Pass Campus – Izly », certificat de scolarité et sticker

A quoi me sert ma Carte étudiant « Pass Campus - Izly » ?

La Carte étudiant « Pass Campus - Izly » vous permet l'accès à différents services : services du CROUS (restauration), bibliothèques, activités culturelles et sportives, impression & copies, transport, etc. Elle peut également vous être demandée pour tout contrôle au sein de l'établissement.

Pour plus d'informations : www.passcampus.fr

Quand vais-je recevoir ma Carte étudiant « Pass Campus - Izly » (pour les nouveaux étudiants), mes certificats de scolarité et quittance de paiement ou mon Sticker (pour les étudiants réinscrits) ?

Une fois l'inscription administrative finalisée, vous obtiendrez votre statut étudiant et votre **Carte étudiant « Pass Campus - Izly »** (pour les nouveaux étudiants) ou votre **Sticker** de l'année en cours (pour les étudiants réinscrits).

Une fois votre pré-inscription validée et payée, vous pouvez télécharger vos certificats de scolarité, votre quittance des droits d'inscription et vos accès informatiques en vous reconnectant à l'application de pré-inscription en ligne "Coriandre", puis cliquez sur l'onglet "Rapport".

Lorsque vous aurez activé votre compte informatique, vous pourrez vous connecter à Mon Portail Numérique SVE « Scolarité et Vie Étudiante » pour retrouver différents documents liés à votre scolarité (certificats de scolarité, relevés de notes, etc.) : <https://www.insa-strasbourg.fr/portail-sve>

La procédure de délivrance de votre carte d'étudiant « Pass Campus - Izly » (passcampus.fr/) ou de votre sticker vous sera communiquée début septembre par mail.

Puis-je avoir une nouvelle Carte d'étudiant « Pass Campus - Izly » lors de ma réinscription ?

Non, la carte IZLY remise lors de la première inscription a une durée de vie de 5 ans.

Que faire si j'ai perdu ma Carte d'étudiant « Pass Campus - Izly » ou si on me l'a volée ?

Dans un premier temps, pensez à déclarer la perte ou le vol de votre carte étudiant "Pass Campus - Izly" en contactant votre service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue).

Vous pouvez également demander la ré-édition d'une nouvelle carte après vous être acquitté de la somme de 10€ (correspondant aux frais de réédition de la carte), auprès de l'Agence comptable (bureau A3.19).

Envoyez alors votre demande par mail auprès du service référent (scolarité, relations internationales, alternance ou formation continue), en joignant le justificatif de paiement des 10€.

Une fois votre carte étudiant "Pass Campus - Izly" ré-éditée, vous serez informé par mail de sa mise à disposition.

Je suis étudiant en alternance ou stagiaire de la formation continue, comment vais-je recevoir ma carte étudiant « Pass Campus - Izly », mon sticker, mes certificats de scolarité et quittance ?

Ces documents vous seront transmis par le secrétariat du Centre de Formation Continue (CFC).

Compte informatique

Je suis nouvel entrant : comment obtenir mes accès aux ressources numériques ?

Une fois votre pré-inscription validée **ET** payée, vous pouvez télécharger vos certificats de scolarité, votre quittance des droits d'inscription **et vos accès informatiques (identifiants provisoires pour votre compte informatique personnel)** en vous reconnectant à l'application de pré-inscription en ligne "Coriandre" (voir rubrique « **Préinscription en ligne** » de cette FAQ), puis cliquez sur l'onglet "Rapport".

Dès la finalisation complète de votre inscription (validation de la pré-inscription et du paiement), il vous faudra activer votre compte informatique dans les plus brefs délais, à l'aide du « Kit démarrage informatique nouvel arrivant » disponible sur notre site : www.insa-strasbourg.fr, onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique « Informations complémentaires » (menu déroulant).

Ce compte vous donnera accès à un ensemble de services numériques mis à votre disposition par l'INSA : messagerie (adresse mail INSA à utiliser pour toutes vos correspondances avec les différents services de l'école), emplois du temps, cours en ligne, accès au wifi, etc.

Pour tout problème de connexion, vous pouvez écrire à :

Pour les nouveaux-entrant : preinscriptions@insa-strasbourg.fr

Pour les ré-inscrits : dsin.support@insa-strasbourg.fr

Je n'arrive pas à me connecter sur l'application web de préinscription en ligne ?

Consultez la rubrique « **Préinscription en ligne** » de cette FAQ.

Sport & Association sportive INSA Strasbourg

Pour plus d'informations, consultez notre site www.insa-strasbourg.fr

- Onglet **Candidats > Inscriptions**
 - Rubrique **Modalités d'inscriptions > Informations complémentaires > Sport & Association sportive INSA Strasbourg**

Carte culture

Comment obtenir ma carte culture ?

Les fonctionnalités de la carte culture sont intégrées à la carte d'étudiant « Pass Campus - Izly ».

La carte étudiante c'est aussi la carte culture

Pour plus d'informations : www.carte-culture.org/fr/

Annulation inscription (remboursement des droits d'inscription)

Conformément à la délibération du **Conseil d'administration (CA) de l'INSA Strasbourg du 3 octobre 2013**, "les droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription avant le 1^{er} novembre de l'année universitaire considérée pourront être remboursés, sur production d'une demande écrite adressée au directeur de l'établissement et après accord de celui-ci, déduction faite d'une somme de 23€ restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription".

Quel service gère mon dossier d'inscription, qui contacter ?

A NOTER : il est inutile de contacter un autre service si vous n'arrivez pas à joindre votre service référent. En effet, chaque service n'a accès qu'aux dossiers d'inscription dont il assure la gestion.

- Je suis un étudiant **en formation initiale** (hors alternance) primo-entrant, ré-inscrits ou en double diplôme sortant :
Service scolarité Bureau A2.05
Tél. +33 (0) 3.88.14.47.13 / 49.76 / 47.12
Mail : scolarite@insa-strasbourg.fr
Fermeture du 20 juillet au 18 août inclus. Permanence, par courriel uniquement, jusqu'au 1^{er} août 2024.
- Je suis un étudiant en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) :
Centre de formation continue (CFC) Bureau E2.22 et E2.23
 - Secrétariat des spécialités FIP MECA, GT2E (ex. GCE) et PLASTURGIE : Marion CLAUSS
Tél. +33(0) 3.88.14.47.15
marion.clauss@insa-strasbourg.fr
 - Secrétariat des spécialités FIP GE, MIK : Françoise BISCHOFF
Tél. +33(0) 3.88.14.49.12
francoise.bischoff@insa-strasbourg.fr
 - Secrétariat de la spécialité FISA GC et contrat de professionnalisation : Marion ERTLÉ
Tél. +33(0) 3.88.14.49.83
marion.ertle@insa-strasbourg.fr
Fermeture du 20 juillet au 18 août inclus.
- Je suis un stagiaire de la formation continue recruté par la voie Fontanet, sous contrat de professionnalisation ou en Mastère spécialisé Eco-conseiller :
Centre de formation continue (CFC) Bureau E2.23
Tél. +33(0) 3.88.14.47.90
Mails :
 - Voie Fontanet : contact.fontanet@insa-strasbourg.fr
Tél. +33(0) 3.88.14.47.90
 - Contrat de professionnalisation : contrat.pro@insa-strasbourg.fr
Tél. +33(0) 3.88.14.49.83
 - Mastère spécialisé "Eco-conseiller" : msec@insa-strasbourg.fr
Tél. +33(0) 3.88.14.47.90
Fermeture du 20 juillet au 18 août inclus.
- Je suis un étudiant INCOMING ou en double diplôme entrant :
Service des relations internationales (SRI) Bureau A2.06
Tél. +33(0) 3.88.14.47.88 / 49.14
Mail : relations.internationales@insa-strasbourg.fr
Fermeture du 13 juillet au 11 août inclus.

Parcours DeutschINSA

Mail : deutschinsa@insa-strasbourg.fr

Pour toute question TECHNIQUE relative à l'application web de pré-inscription en ligne :

Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN)

- Pour les nouveaux-entrant : preinscriptions@insa-strasbourg.fr
- Pour les ré-inscrits : dsin.support@insa-strasbourg.fr